

IV ASSISES FRANCO-POLONAISES DU DROIT

LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL L'EXEMPLE DE LA POLOGNE ET DE LA FRANCE

7 AU 8 AVRIL 2022

LIEUX :

Académie Polonaise des Sciences - Centre Scientifique de Paris

74, rue Lauriston 75016 paris – jeudi 7 avril

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne (salle 1)

12 place du panthéon, 75 005 Paris – vendredi 8 avril

INSCRIPTIONS :

inscription.isst@univ-paris1.fr

Assises franco-polonaises de droit to polsko-francuskie spotkania prawników-humanistów, wespół z literatami, historykami, antropologami, artystami... – wszystkimi, którym bliskie są nauki o społecznej naturze człowieka (sciences humaines).

Jak powiedział Pierre Legendre : „*Prawo to dyskurs o życiu*”. Nie może zatem powstać efektywna regulacja prawna, jeśli nie znamy natury ludzkiej i mechanizmów funkcjonowania człowieka w społeczeństwie. Prawnicy nie mogą funkcjonować w izolacji jako że istnieje wówczas ryzyko tworzenia unormowań wbrew człowiekowi, którego dobro ma przecież stanowić cel unormowań. Stąd też tak ważny dla prawników jest głos znawców natury ludzkiej i społecznego charakteru człowieka. Wtedy prawnik przestaje być tylko prawnikiem, staje się prawnikiem humanistą.

Spotkania assises franco-polonais zainicjowane przez Uniwersytet A. Mickiewicza w Poznaniu, odbywają się w Paryżu, dzięki organizacji i gościnności Polskiej Akademii Nauk (Stacja PAN w Paryżu).

IV Assises franco-polonais de droit to wspólne przedsięwzięcie Uniwersytetu im. A. Mickiewicza w Poznaniu, Uniwersytetu Paris 1, Pantheon-Sorbonne i Uniwersytetu Lotaryńskiego. Dwudniowe spotkanie odbędzie się w Polskiej Akademii Nauk Stacja PAN w Paryżu oraz na Uniwersytecie Pantheon-Sorbonne.

Les Assises franco-polonaises de droit sont des rencontres franco-polonaises entre juristes et humanistes, écrivains, historiens, anthropologues, ou encore artistes... et tous ceux qui se sentent proches des sciences humaines.

Comme l'a écrit Pierre Legendre : « *Le droit est un discours sur la vie* ». Aucune disposition juridique efficace ne peut ainsi naître si l'on omet la nature humaine et les mécanismes du fonctionnement de l'être humain en société. Les juristes ne peuvent en faire abstraction, au risque de créer une réglementation qui aille contre l'être humain. Le but de toute législation reste le bien de la communauté et, au-delà, le bien commun au service d'un idéal de justice. C'est pourquoi la voix des spécialistes des sciences humaines reste fondamentale.

Les Assises franco-polonaises ont été créées à l'initiative de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań. Elles se tiennent à Paris grâce au soutien et à l'invitation de l'Académie Polonaise des Sciences (Centre scientifique de Paris).

Les IV^e Assises franco-polonaises de droit sont nées d'une coopération entre l'Université de A. Mickiewicz de Poznań, l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne (ISST) et l'Université de Lorraine. Cette rencontre, qui durera deux jours, se tiendra au Centre scientifique de Paris de l'Académie polonaise des sciences à Paris et à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne.

PROF. NICOLE MAGGI-GERMAIN, PANTHEON-SORBONNE

PROF. ANNA MUSIALA, UNIVERISTE DE POZNAŃ

PROF. RAPHAËL DALMASSO, UNIVERISTE DE LORRAINE

PROGRAMME

JEUDI 7 AVRIL – 13H45/17H15

VARIATIONS AUTOUR DE LA NOTION DE COMMUNAUTE DE TRAVAIL

13H45 – ACCUEIL

Magdalena Sajdak (Académie Polonaise des Sciences, PAN)

Nicole Maggi-Germain (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne-Institut des sciences sociales du travail, France)

Anna Musiała (Université Adam Mickiewicz)

Raphaël Dalmasso (Université de Lorraine)

Introduction des IV^e Assises : Julien Lapointe, professeur d'Histoire du droit et directeur de l'Institut François Gény (Université de Lorraine)

14 H 00 – 17 H 30

PRESIDENT DE SEANCE : ALAIN SUPIOT

14 H 00 – 15 H 15

- *Considérations sur l'expérience démocratique dans l'histoire contemporaine européenne*, Tomasz Schramm
- *Le concept de communauté de travail dans le droit du travail polonais*, Anna Musiała
- *L'entreprise et la communauté de travail dans le droit du travail français*, Nicole Maggi-Germain

15 H 15 – 15 H 30. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

15 h 30 – 15 h 45. PAUSE

15 H 45 – 17H 00

- *Les tensions constitutives de la communauté de travail*, Maud Rivolier
- *La communauté de travail : une base pour la représentation sociale ? Retour sur une catégorie complexe à partir de l'exemple du secteur de la propreté*, Jean-Michel Denis
- *Travail domestique et communauté de travail*, Raphaël Dalmasso

17 H 00 – 17H 30. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

19H30 – DINER

VENDREDI 8 AVRIL – 10H00/17H00

L'ENTREPRISE, LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL ET LE BIEN COMMUN

10 H 00 – 13 H 00

MODERATEUR : TOMASZ SCHRAMM

10h00 – 11 h 15

- *La communauté universitaire –l'exemple polonais*, Aleksandra Bocheńska
- *La communauté et l'individualisme : le changement entre 1980 - 1989*, Andrzej Leder
- *Processus d'individualisation et communauté de travail*, Patrice Adam

11 H 15 – 11 H 30. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

11 h 30 – 12 h 45

- *In search of a work establishment. Polish legal doctrine in the struggle with solidarity*, Arkadiusz Sobczyk
- *L'identification du groupe de salariés discriminés, source de fragmentation de la collectivité de travail ?*, Nicolas Moizard
- *Communauté dans le travail - "Tout ce qui est commun se volatilise"». L'expérience de la modernité régressive*, Malgorzata Jacyno

12 H 45 – 13 H 00. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

13 H 00 – 14 H 00. DÉJEUNER

14 H 00 – 17 H 00

MODERATRICE : ANNA MUSIAŁA

14 h00/15 h 15

- *De quelques conséquences de la détermination axiologique du droit administratif à travers la catégorie du bien commun*, Wojciech Jakimowicz
- *The right to work - what can this mean?* Marek Piechowiak
- *L'entreprise européenne et la communauté de travail*, Josépha Dirringer

15 H 15 – 15 H 30. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

15 H 30 – 16 H 00. PAUSE

16 h00/16 h 30

- *Quel rôle pour les institutions internationales ?*

16 H 30 – CONCLUSION DES IV^E ASSISES FRANCO-POLONAISES

- Michał BANASZAK, vice-président de l'université Adam Mickiewicz
- Camille SALINESI, vice-président de l'université Paris 1, Panh on-Sorbonne en charge des relations internationales

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

(par ordre alphabétique)

Patrice ADAM

Professeur de droit privé à l'Université de Lorraine. Après une thèse sur « L'individualisation du droit du travail. Essai sur la réhabilitation du salarié-individu », ses nombreux travaux portent notamment sur le harcèlement, la santé au travail, les risques psychosociaux, l'analyse des faits religieux en entreprise.

Aleksandra BOCHENSKA : La communauté universitaire – exemple polonais

Elle a terminé ses études de droit à la Faculté de droit et d'administration de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań en 1999, puis en 2004, des études de troisième cycle en Gestion de l'enseignement supérieur à l'Université Jagellonne de Cracovie. Elle a obtenu son doctorat après une thèse portant sur L'embauche et la sauvegarde de la pérennité de la relation de travail d'un enseignant académique en 2013 (monographie publiée par LexisNexis en 2014). En 2015, elle a terminé des études de MBA - Management Universitaire organisées par l'Université Adam Mickiewicz en coopération avec l'Université d'économie de Poznań. Depuis 2016, elle est professeure adjointe au Département de droit du travail et social de l'Université Adam Mickiewicz.

Ses centres d'intérêt portent sur le droit du travail individuel et l'emploi non salarié, en particulier les problèmes juridiques de l'emploi d'un enseignant universitaire et le fonctionnement des universités – ses aspects juridiques, en particulier le rôle des actes normatifs internes dans les universités. Ses publications et opinions dans ce domaine reflètent l'intérêt de ses recherches.

Raphaël DALMASO : Travail domestique et communauté de travail

Maître de conférences HDR à l'IAE de Nancy, Université de Lorraine. Après une thèse de droit comparé franco-italien sur la notion de licenciement économique, ses travaux ont porté sur le droit des restructurations, le droit pénal du travail et le droit international du travail. Il est en 2022 visiting professor au sein de l'Université de Modena Reggio Emilia.

Jean-Michel DENIS

Jean-Michel Denis est sociologue de formation. Il inscrit ses travaux dans l'espace de la sociologie du travail et des relations professionnelles, en s'intéressant aux effets produits par les transformations du travail, de l'emploi et de la réglementation sociale sur le syndicalisme, l'engagement des acteurs et leurs formes d'action (mobilisations collectives, conflits du travail, négociation collective...). Ses recherches l'ont conduit à s'intéresser à des secteurs professionnels (La Poste, la Propreté, etc.), à la transformation de la conflictualité du travail, aux conséquences de la précarisation du travail et de l'emploi sur le syndicalisme et l'action collective, à la recomposition du mouvement syndical (représentativité syndicale, discrimination syndicale, nouveaux acteurs...). Il est actuellement professeur de sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et chercheur à l'IDHES. Il dirige l'Institut des Sciences Sociales du Travail.

Josépha DIRRINGER

Małgorzata JACYNO

Il travaille à l'Institut de sociologie de l'Université de Varsovie et oriente ses recherches vers la sociologie de la culture. Principales publications : *Iluzje codzienności. O teorii socjologicznej Pierre'a Bourdieu (Illusions du quotidien. Sur la théorie sociologique de Pierre Bourdieu)*, Maison d'édition IFIS PAN, Varsovie, 1997, Alina Szulżycka (co-auteur), *Dzieciństwo. Doświadczenie bez świata (Enfance. Une expérience hors du monde)*, Oficyna Naukowa, Varsovie, 1999, *Kultura w czasach globalizacji (La culture au temps de la globalisation)* (réd. M. Jacyno, A. Jawłowska, M. Kempny), Maison d'édition IFIS PAN, 2004, Varsovie, *Kultura indywidualizmu (La culture de l'individualisme)*, 2007, PWN, Varsovie (éd. en russe *Kultura indywidualizma*, 2012, Gumanitarnyj Centr, Kharkiv, publié en tchèque, *Kultura individualismu*), 2012, Sociologické Nakladatelství, Prague), Guide sociologique de

Varsovie (éd.), Oficyna Naukowa, 2016, Varsovie, *Kultura na peryferiach (La culture en périphéries)*, (réd. M. Jacyno, T. Kukołowicz, M. Lewicki), Centre national des sciences, 2018, Varsovie.

Wojciech JAKIMOWICZ

Professeur de Sciences juridiques, chef du Département de droit administratif de l'Université Jagellonne, juge auprès de la Cour administrative suprême (équivalent du Conseil d'État), auteur de publications dans le domaine du droit administratif, des procédures administratives et judiciaires, y compris des monographies : *Droits subjectifs publics, Interprétation du droit administratif et Liberté d'urbanisme en droit administratif*.

Andrzej LEDER

Andrzej Leder a étudié à l'Institut de Philosophie de l'Université de Varsovie. Aujourd'hui, il travaille à l'Institut de la Philosophie et Sociologie de l'Académie polonaise des Sciences à Varsovie. Ses recherches portent sur le potentiel herméneutique de la psychanalyse dans la lecture des différents courants de la pensée du XXe siècle. Il s'intéresse à la phénoménologie, l'école de Francfort, la théorie politique contemporaine, ainsi que la lecture « symptomatique » des phénomènes de la crise et transformation de la civilisation contemporaine. Auteur de nombreux ouvrages philosophiques salués par de critiques et prix littéraires, il coopère activement avec les chercheurs en France (Groupe Société, Religion, Laïcité de CNRS) et l'Institut européen Emmanuel Levinas dont il est membre du Conseil académique.

Nicole MAGGI-GERMAIN

Maître de conférences en droit social, habilitée à diriger des recherches et qualifiée aux fonctions de professeur. Elle a dirigé, de 2014 à 2021, l'Institut des sciences sociales du travail de l'Université de Paris I, Panthéon Sorbonne (<https://isst.panthonsorbonne.fr/>).

Elle a été membre du groupe de travail de France Stratégie sur le compte personnel d'activité (CPA) qui a remis son rapport au Premier Ministre et à la Ministre du travail le 9 octobre 2015.

Depuis 2018, elle est membre du groupe d'experts internationaux de Harvard chargé de travailler sur le projet "*Rebalancing Economic and Political Power: A Clean Slate for the Future of Labor Law*" (<https://lwp.law.harvard.edu/clean-slate-international-advisory-group>) - Labor and Worklife Program / Harvard Law School, USA.

Elle fait partie, depuis 2015, du Comité exécutif du réseau international CIELO (Communauté pour la recherche et les études sur le travail et le champ professionnel - <http://www.cielolaboral.com>).

Elle a dirigé, en 2019 un ouvrage collectif publié à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du Travail sur *L'impact des normes de l'O.I.T. sur la scène internationale*, éd. Mare & Martin, 22 avril, coll. Droit et Science politique, 328 p.

Elle collabore régulièrement à la revue Droit social où elle a coordonné des dossiers thématiques pluridisciplinaires (*la réforme du droit de la fonction publique*, décembre 2019 ; *le Compte personnel d'activité*, octobre 2016 ; *Communautarisme et fait religieux dans les relations de travail*, septembre 2015 ; *Réformer la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs*, mars 2014). Elle a dirigé des rapports de recherche. Le dernier rapport est issu d'une recherche réalisée sur le bassin aéroportuaire de Roissy et portait sur le fait religieux en entreprise.

Elle travaille actuellement sur les enjeux juridiques et anthropologiques autour de la robotique et de l'intelligence artificielle.

Nicolas MOIZARD

Professeur de droit privé à l'Université de Strasbourg et directeur de l'Institut du travail de cette université. Ses domaines de recherche portent sur le droit social français et européen. Ses nombreux travaux portent notamment sur les discriminations, le transfert d'entreprise, la protection nationale renforcée et le droit syndical.

Anna MUSIAŁA

Professeur dans le domaine des sciences sociales, dans la discipline du droit, elle travaille à l'Université Adam Mickiewicz de Poznan. Boursière du Gouvernement de la République française à Paris en 2006 (Université Nanterre X), elle a également effectué des stages de recherche à Bordeaux (Université de Montesquieu Bordeaux

IV – Comptrasec), Genève (Organisation Internationale du Travail), Tokyo (Tokyo Daigaku) et à Mexico (Universidad Nacional Autonoma de Mexico). En 2014-2015, dans le cadre du programme de mentorat de la Fondation pour la science polonaise, elle a effectué un stage au Collège du France au département du Prof. Alain Supiot (État social et mondialisation : analyse juridique de la solidarité). Deux fois lauréate du programme Start de Fondation pour la science polonaise (2009, 2010). En 2011, elle a reçu une bourse du Ministre de la Science et de l'Enseignement supérieur pour les jeunes scientifiques d'exception. Sa monographie, « Le droit du travail polonais et l'enseignement social de l'Église », a été récompensée à deux reprises par le prix Aniela Hrabina Potulicka, récompensée par la Fondation Potulicka de l'Université catholique de Lublin pour des réalisations scientifiques exceptionnels en ligne avec les idées de l'humanisme chrétien, ainsi que le prix scientifique du 1^{er} degré du Recteur de l'université Adam Mickiewicz de Poznań. Elle est chargée de la série des conférences nationales, « Sciences et pratique au service des travailleurs » (depuis 2016).

Marek PIECHOWIAK

Il a effectué des stages scientifiques et des cours spécialisés à Netherlands Institute for Advanced Study in the Humanities and Social Sciences (NIAS, Pays bas) ; à l'Université d'Oxford (Nuffield College, Grande-Bretagne) ; à la Georg-August-Universität zu Göttingen (Juristische Fakultät, Allemagne) ; l'Université de Sheffield, (School of Law, Grande-Bretagne) ; au Conseil de l'Europe (Direction Générale des Droits de l'Homme et de l'État de droit, Strasbourg, France) ; à l'Institut international des droits de l'homme (Strasbourg, France) ; au Centre international pour l'enseignement universitaire sur les droits de l'homme (Strasbourg, France) ; à l'Académie de droit international de La Haye et Institut des Droits de l'homme des Pays bas (SIM). Il a donné des conférences invitées à Università degli studi di Cagliari (Facoltà di Scienze Economiche, Giuridiche e Politiche, Italie) ; Université d'Istanbul Bilgi (Faculté de Droit, Turquie) ; Università degli Studi di Milano (Dipartimento di Scienze Giuridiche Cesare Beccaria, Italie) ; Université d'Utrecht (Faculté de Droit, Pays bas) ; Université de Nimègue (Faculté de Philosophie, Pays bas). Du 30 juin au 26 octobre 2000 il a occupé le poste de Défenseur des droits de l'enfant (nommé par la Diète, une fonction constitutionnelle, prévue à l'article 72 de la Constitution de la République de Pologne). Ses publications scientifiques les plus importantes : *Plato's Conception of Justice and the Question of Human Dignity (La conception de la justice chez Platon et la question de la dignité humaine, deuxième édition, Berlin 2021, première édition en 2019)* ; *Preambuła Konstytucji Rzeczypospolitej Polskiej z 1997 r. Aksjologiczne podstawy prawa, (Préambule de la Constitution de la République de Pologne de 1997. Les fondements axiologiques du droit), Varsovie 2020)* ; *Dobro wspólne jako fundament polskiego porządku konstytucyjnego (Le bien commun comme fondement de l'ordre constitutionnel polonais), Biuro Trybunału Konstytucyjnego (Varsovie 2012)* ; *Filozofia praw człowieka. Prawa człowieka w świetle ich międzynarodowej ochrony (Philosophie des droits de l'homme. Les droits de l'homme à la lumière de leur protection internationale, Lublin 1999)* ; *W poszukiwaniu ontologicznych podstaw prawa. Arthura Kaufmanna teoria sprawiedliwości (In Search for Ontological Foundations of Law : Arthur Kaufmann's Theory of Justice, Poznań – Warszawa 1992).*

Maud RIVOLIER

Maud Rivolier est actuellement doctorante à l'Université de Paris 1. Elle effectue une thèse portant sur la communauté de travail sous la direction du Professeur P.Y. Verkindt.

Tomasz SCHRAMM

Professeur émérite de l'Université Adam Mickiewicz, Poznań, Pologne (Faculté d'Histoire). Ses domaines de recherche sont : l'histoire politique des 19^e et 20^e siècles (en particulier les relations franco-polonaises), l'histoire européenne. Président du Comité des Sciences Historiques auprès de l'Académie Polonaise des Sciences depuis 2016 et co-Président du Comité d'Organisation du vingt-troisième Congrès International des Sciences Historiques (Poznań 2022). Membre, de 2012 à 2020, du Centralna Komisja do Spraw Stopni i Tytułów Naukowych [organisme central polonais chargé de la procédure d'octroi des titres et degrés scientifiques]. Partenaire de Sorbonne, identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE). Vice-président de l'Association

Internationale d'Histoire Contemporaine de l'Europe depuis 2000, Président du Comité des Sciences Historiques auprès de l'Académie Polonaise des Sciences depuis 2016, membre du Bureau de la Société Polonaise d'Histoire depuis 2004. Consul honoraire de la République Française à Poznań de 2006 à 2019.

Arkadiusz SOBCZYK

Professor of labor law of the Jagiellonian University in Krakow, the head of Codification Commission of Polish Labour Code 2016-2018, author of several monographs on labor law, among others "Freedom of work and public authority" (2015), "State of work establishments "(2017), "Subjectivity of work and commodity of services" (2018), "Work establishment as a public establishment (2020)

Alain SUPIOT

Professeur émérite au Collège de France et fondateur de l'Institut d'études avancées de Nantes. Docteur d'État en droit (Bordeaux, 1979), agrégé des facultés de droit (1980), docteur h.c. des universités de Louvain-la-Neuve, Aristote de Thessalonique, Liège et Buenos Aires, Alain Supiot est membre correspondant de la British Academy (2015). Au cours de sa carrière, il a été successivement professeur à l'université de Poitiers puis de Nantes (UMR-CNRS 6028), et membre senior de l'Institut universitaire de France (2001), avant d'être élu au Collège de France en 2012 – où il a occupé jusqu'en 2019 la chaire État social et mondialisation : analyse juridique des solidarités. Il a présidé de 1998 à 2000 le Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, et a été membre, de 2016 à 2018, de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Au cours de sa carrière, il a passé plusieurs années de recherche à l'étranger (1981: Institute of Industrial Relations de Berkeley ; 1989/1990 : institut universitaire européen de Florence ; 1997/1998 : Wissenschaftskolleg zu Berlin). À Nantes, il a fondé en 1995 la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin, puis en 2008 l'Institut d'études avancées, qui accueille conjointement en résidence scientifique des savants des pays du « Sud » et du « Nord ». Ses travaux se sont principalement déployés sur deux terrains complémentaires : le droit social et la théorie du droit.